

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_176****CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR**
FOOD-TRUCKS OU FOOD-BIKES

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Chatou mène une politique visant à développer l'offre commerciale de restauration rapide et ambulante sur son territoire, notamment dans les différents quartiers.

Afin de répondre aux attentes des usagers, la Ville souhaite aujourd'hui développer l'offre de petite restauration rapide, simple et abordable, en mettant à disposition des emplacements pour l'installation de food-trucks et food-bikes.

Dans ce contexte, et conformément à la réglementation relative à l'occupation du

domaine public, la Ville a lancé un appel à candidatures afin de sélectionner les commerçants pour l'occupation des emplacements choisis pour l'année 2025 (annexe 1).

Emplacement food truck	Jours	Horaire
Angle avenue Gambetta et rue Marcelin Berthelot	Du Lundi au Samedi	16h/22h
Rue des Landes	Du Lundi au Samedi	16h/22h
Place Berteaux	Le Lundi et Jeudi	16h/22h
Esplanade Murez- quartier Europe	Lundi, mardi, vendredi et samedi	16h/22h
	et Mercredi et jeudi	18h/22h
Espace Hal Singer	Le Mercredi et Samedi	Entre 10h et 19h

Ces sites ont été sélectionnés selon des contraintes techniques, de sécurité et des modalités commerciales.

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, la Ville conventionnera avec les propriétaires de food-trucks et food-bikes dont l'offre aura été retenue, afin de mettre à disposition un emplacement pour leur véhicule.

DELIBERATION

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-1-1,

Vu l'avis de la commission Culture- Tourisme -Evénement et Développement Économique et Commercial en date du 13 novembre 2024,

Considérant la nécessité de conventionner avec les propriétaires de food-truckset/ou food-bikes, à l'issue de la procédure de mise en concurrence,

Considérant que le souhait de la Ville de développer l'offre commerciale de restauration rapide et ambulante aux habitant dans les quartiers tout en permettant de renforcer le lien social,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'installation de food truck/food-bike pour l'année 2025,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition entre la Ville de Chatou et les commerçants ambulants pour l'année 2025, et tout autre document s'y rapportant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/12/2024